

## **Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

Réglementation de l'Office national de l'énergie sur la prévention des dommages aux pipelines – Orientation et engagement

L'Office national de l'énergie met à jour sa réglementation sur la prévention des dommages aux pipelines. La *Loi sur la sûreté des pipelines* a reçu la sanction royale le 18 juin 2015; les modifications qu'elle apporte à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (la *Loi*) entreront en vigueur dans l'année qui suit. En raison de ces modifications à la *Loi*, l'Office doit mettre à jour sa réglementation sur la prévention des dommages aux pipelines.

Par conséquent, les communications et les orientations de l'Office relatives à la prévention des dommages aux pipelines doivent être mises à jour. L'Office souhaite recourir aux services d'un fournisseur qui détient des connaissances spécialisées, de l'expérience et des aptitudes en matière de communication et de sensibilisation d'un public varié relativement à la prévention des dommages aux pipelines, dans le contexte des changements apportés à la *Loi* par la *Loi sur la sûreté des pipelines*.

### **But du PAC**

Le présent PAC a pour but d'aviser les fournisseurs que l'Office entend adjuger un marché pour les services indiqués ci-dessus à Clyne Consulting. Le gouvernement souhaite auparavant donner l'occasion à d'autres fournisseurs éventuels de manifester leur intérêt à offrir leurs services et de démontrer qu'ils sont en mesure de satisfaire aux exigences. Pour ce faire, ils doivent déposer un énoncé de capacités avant la fin de la période fixée de 15 jours civils.

Si aucun autre fournisseur éventuel ne dépose un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées d'ici la date limite indiquée dans le présent PAC, l'agent de négociation des marchés pourra adjuger le contrat au fournisseur présélectionné.

### **Définition du besoin**

L'Office national de l'énergie demande au fournisseur d'élaborer des communications et des orientations appropriées sur une question de sécurité importante à l'intention de publics ciblés; il doit en outre communiquer efficacement l'information sur les changements au cadre de prévention des dommages aux pipelines de l'Office.

Les produits livrables techniques décrits doivent être mis en œuvre de mai à décembre 2016. Le marché vise à réaliser ce qui suit :

- fournir des documents d'orientation externes qui présentent une conception et des graphiques appropriés et qui conviennent à divers publics concernés par la prévention des dommages aux pipelines;
- offrir des ateliers sur les changements à la réglementation et au cadre de prévention des dommages aux pipelines à l'intention de divers publics à l'échelle du Canada, comme indiqué dans le plan de sensibilisation de l'Office pour la prévention des dommages aux pipelines.

Le fournisseur devra en outre produire et mettre en œuvre ce qui suit :

#### **1. Documents de communication et d'orientation**

- a) Élaborer des documents de communication et d'orientation à jour sur la prévention des dommages aux pipelines (concept, langue, publics cibles). Les documents de communication devraient être conçus pour un vaste public.

- b) Faire participer le groupe chargé des questions foncières de l'Office à l'élaboration des documents d'orientation (le format et le contenu) en vue d'optimiser la portée et l'influence de l'orientation à l'intention des parties prenantes.
- c) Élaborer et préparer des documents (avec photos et illustrations) en vue de leur présentation et de leur impression.
- d) Fournir une mise à jour des pages sur la prévention de dommages du site Web de l'Office. Parmi les critères à satisfaire, mentionnons les besoins en matière de sensibilisation du public à la prévention des dommages aux pipelines; les exigences au chapitre de la sécurité en vue de la gestion proactive de la prévention des dommages aux pipelines; l'accessibilité de l'information à un vaste public.

Délai : De mai à juin 2016

## 2. Engagement

- a) Élaborer des documents d'information et offrir des séances et des ateliers d'information au sujet de la nouvelle réglementation sur la prévention des dommages de l'Office à l'échelle du Canada. Ce travail s'accomplit en deux étapes :
  - i) Engagement relativement à la nouvelle réglementation, exigé avant la fin du mois de juin.
  - ii) Après le travail exigé au point i), engagement continu en vue de communiquer l'information relative à la nouvelle réglementation et de fournir une orientation au milieu de la prévention des dommages.

Délai : De mai à décembre 2016

### **Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)**

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, dans un énoncé de capacités, qu'il est en mesure de fournir un système doté entre autres des caractéristiques suivantes :

1. Détenir une expérience récente et directe des communications et des orientations en matière de sécurité relativement à la prévention des dommages aux pipelines.
2. Bien connaître les règlements et les lignes directrices de l'Office et les autres lois et règlements applicables, de même que les lignes directrices des provinces et territoires à l'intention du milieu de la prévention de dommages au Canada.
3. Connaître en profondeur les documents sur la prévention des dommages aux pipelines et les documents connexes visant la gestion des infrastructures souterraines ainsi que le réseau de prévention des dommages au Canada.
4. Avoir étudié dans le domaine de l'élaboration de programmes, d'activités d'engagement et de communications à l'intention de divers publics cibles.
5. Comme le délai est une condition essentielle du marché, le fournisseur a confirmé qu'il disposait des ressources et du temps nécessaires pour effectuer le travail requis dans le cadre du marché.

### **Accords commerciaux s'appliquant au marché**

Le marché est assujéti aux accords commerciaux suivants :

1. ACI

### **Justification relativement au fournisseur présélectionné**

Selon les renseignements dont l'Office dispose actuellement, le fournisseur présélectionné est le seul qui soit en mesure d'exécuter le marché conformément à l'exigence.

**Exceptions prévues au *Règlement sur les marchés de l'État***

L'exception ci-après au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour le présent marché aux termes de l'alinéa 6d) qui se lit comme suit : « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

**Durée du marché proposé ou dates de livraison**

Le marché proposé est d'une durée allant de sa date d'attribution au 30 Décembre 2016.

**Coût estimatif du marché proposé**

La valeur estimative de ce marché s'élève à 50 000 \$ CAD.

**Nom et adresse du fournisseur présélectionné**

Clyne Consulting  
#504 - 2370 2nd Ave. West  
Vancouver, BC, Canada V6K 1J2

**Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités**

Les fournisseurs qui estiment être parfaitement capables de fournir les services décrits dans le PAC peuvent faire parvenir à la personne-ressource mentionnée dans le présent avis un énoncé de capacités écrit d'ici la date de clôture. L'énoncé de capacités doit clairement montrer comment le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

**Date limite pour présenter un énoncé de capacités**

Les énoncés de capacités seront acceptés jusqu'au 2 Mai 2016 à 14:00, heure des Rocheuses.

**Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités**

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés comme suit :

Papa Thierno Ndiaye  
Analyste technique de l'approvisionnement  
Office national de l'énergie  
517, Dixième Avenue S.-O.  
Calgary (Alberta) T2R 0A8  
Courriel : [Papathierno.Ndiaye@neb-one.gc.ca](mailto:Papathierno.Ndiaye@neb-one.gc.ca)